

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION DE POUANCE-COMBREE

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 23 JUIN 2015 A 20H30
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'an deux mil quinze, le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Pouancé-Combrée, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la communauté de communes, sous la Présidence de Madame Marie-Josèphe HAMARD.

Etaient présents :
MRS GISLIER, CADOU, DELAUNAY, DUPRE, COCHIN, ROUX, RELION, DELAHAYE, RICHARD, PIPARD, ESNAULT, GALISSON, BELOUARD, GODDE, GERARD, SUPIOT,
MMES ADAM, BRANCHEREAU, BOUCAULT, DRACHE, CHAUVIN, DAUVIER, BELLANGER, ZENGIN, COCONNIER, HAMARD, PROD'HOMME.

Etaient excusés :
MRS GAULTIER B., GALON, FEUVRAIS, MONNIER, WARIN, BOSSE, CHEVALLIER et MMES RENIER, GEORGET.

Monsieur FEUVRAIS a donné pouvoir à Monsieur ROUX
Monsieur MONNIER a donné pouvoir à Madame DRACHE
Madame GEORGET a donné pouvoir à Monsieur ESNAULT

Monsieur Michel DUPRE a été désigné secrétaire de séance.

(Suppléants présents non votants : MRS GAULTIER D, BERNIER)

ORDRE DU JOUR

PROCES VERBAL SEANCE DU 19 MAI 2015

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Revitalisation centre bourg et développement du territoire : avancement du dossier
Convention portage foncier : avenant
Service instruction droit des sols : signature convention
Agenda 21 : demande de subvention
Compte-rendu commission

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Schéma départemental de coopération intercommunale : avis sur le pré-schéma

ENVIRONNEMENT
Exonération Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
Programme Local de Prévention

FINANCES
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : répartition
Demande de subventions associations
Décision modificative
Compte-rendu commission

VIE LOCALE ET SOCIALE
Cabarets : tarifs
Action nouvelle contrat enfance jeunesse
Compte-rendu réunion

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Construction atelier relais ZA Ombrée : lancement consultation maitrise d'œuvre
Bail Ets Rouzin
Compte-rendu commission

TOURISME - CULTURE
Compte-rendu commissions sentier et culture

PERSONNEL
Création (suppression) postes

DIVERS
Décisions prises sous délégation

➢ QUESTIONS DIVERSES

PROCES VERBAL SEANCE DU 19 MAI 2015

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2015 est soumis aux conseillers pour approbation.
Le conseil de communauté, après délibération, à l'unanimité,
DECIDE D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 19 mai 2015

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

❖ REVITALISATION CENTRE BOURG ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Madame HAMARD présente Pierre TREVIN, chargé de mission recruté par la commune de Pouancé et la communauté de communes pour conduire le dossier de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire. Monsieur TREVIN a démarré sa mission le 27 avril dernier.
Il rappelle aux élus présents les objectifs et apports de ce projet, à savoir :

- Dynamiser l'économie et le commerce de proximité en centre-bourg
- Renforcer l'attractivité du cœur de bourg par l'amélioration du cadre de vie ;
- Diversifier les dispositifs qui permettent d'améliorer notablement la qualité de l'offre d'habitat en centre-bourg ;
- Structurer et renforcer l'offre de services à la population en centre-bourg ;
- Accompagner la transition écologique.

Monsieur TREVIN indique qu'une convention d'ingénierie a été signée en avril et permet de mobiliser des fonds au titre du FNADT.
La seconde convention de centre bourg doit être signée en fin d'année. Préalablement, des études doivent être menées.
Monsieur TREVIN rappelle à ce titre la consultation en cours visant à confier à un groupement de cabinets, les études de de maîtrise d'œuvre urbaine et pré-opérationnelle. Cette mission comprendra l'élaboration d'un plan guide et l'étude habitat, pour un montant prévisionnel de 260 000 €. Monsieur TREVIN précise que ces études seront aidées à hauteur de 65 %, l'enjeu étant les délais puisque ces études devront être achevées en décembre prochain.
Pour mener à bien cette mission, un comité de pilotage ainsi qu'un comité technique ont été créés. Ils travailleront en lien avec les commissions communales et intercommunales existantes.
Des points d'étapes réguliers seront faits en conseil de communauté.

En complément de cette présentation Monsieur ESNAULT indique qu'un réseau à l'échelle du Grand Ouest a été créé, une réunion s'est déroulée récemment à Louvigné.
Madame HAMARD précise que ce projet mobilise beaucoup de partenaires tels que le CAUE, la CCI, l'architecte des bâtiments de France, la SODEMEL.

❖ CONVENTION PORTAGE FONCIER – AVENANT

Par une délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2013 qui annulait et remplaçait la délibération du 26 novembre 2013, la Communauté de communes de la Région de Pouancé –Combrée a approuvé la **convention opérationnelle** signée le 24 mars 2014 entre le Département de Maine-et-Loire, la SPL de L'ANJOU, la Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée et les communes de Combrée et de St Michel et Chanveaux pour mettre en œuvre le portage foncier Départemental sur deux sites identifiés sur les communes de Combrée et St Michel et Chanveaux.
Un avenant n°1 à ladite convention opérationnelle, pour d'une part étendre le périmètre à un ilot sur la commune Pouancé intégré dans un projet de revitalisation du centre-ville de Pouancé, et d'autre part, préciser les conditions de financement des opérations de portage foncier avec le prêt Gaïa Foncier de la Caisse des dépôts et consignations a été signé par les parties ci-dessus désignées et la commune de Pouancé le 17 juillet 2014.

Il est proposé un avenant n°2 à ladite convention opérationnelle qui a pour objet une modification du périmètre opérationnel défini dans la convention opérationnelle signée le 24 mars 2014 et étendu par l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle signé le 17 juillet 2014.

Cette modification du périmètre opérationnel comprend :

- deux extensions de périmètre qui concernent :

1) le cœur de ville de Pouancé, objet d'un projet de revitalisation de centre bourg pour une surface totale de 166 008 m² (bâtie et non bâtie) au titre d'une veille foncière.

Les parcelles concernées par cette extension de périmètre sont précisées ci-dessous et annulent et remplacent les parcelles définies dans le périmètre de l'ilot du centre-ville de Pouancé de l'avenant n°1.

Commune de Pouancé Secteur Cœur de ville de Pouancé en projet de revitalisation de centre bourg	
Parcelles [références cadastrales]	**Contenance cadastrale à acquérir**
AB0004	630
AB0017	276
AB0018	295
AB0020	613
AB0021	45
AB0022	334
AB0023	272
AB0024	312
AB0025	505
AB0027	405
AB0028	265
AB0031	75
AB0032	73
AB0034	275
AB0035	264
AB0037	180
AB0039	122
AB0040	54
AB0041	200
AB0044	1260
AB0045	113
AB0046	787
AB0047	3760
AB0048	965
AB0049	233
AB0051	7147
AB0056	133
AB0057	43
AB0061	80
AB0062	35
AB0069	80
AB0072	59
AB0073	118
AB0074	69
AB0075	200
AB0076	48
AB0077	47

AB0078	37
AB0079	97
AB0080	27
AB0086	123
AB0087	89
AB0088	43
AB0089	41
AB0090	48
AB0091	52
AB0092	60
AB0094	93
AB0095	86
AB0097	412
AB0098	430
AB0103	310
AB0104	202
AB0105	115
AB0107	42
AB0108	142
AB0109	91
AB0111	72
AB0112	283
AB0144	765
AB0145	80
AB0146	738
AB0147	128
AB0148	248
AB0157	280
AB0159	688
AB0160	11
AB0161	248
AB0162	86
AB0164	410
AB0165	9
AB0166	40
AB0167	233
AB0168	357
AB0170	1168
AB0171	897
AB0172	190
AB0176	101
AB0177	73
AB0178	66
AB0179	75
AB0180	28
AB0181	150
AB0183	138
AB0187	355
AB0188	277
AB0189	435
AB0191	153

AB0192	304
AB0193	428
AB0199	167
AB0243	220
AB0246	565
AB0247	1170
AB0249	220
AB0333	355
AB0334	355
AB0395	516
AB0396	249
AB0397	463
AB0398	724
AB0407	117
AB0409	98
AB0411	115
AB0415	210
AB0429	136
AB0435	507
AB0436	220
AB0450	241
AB0451	280
AB0474	247
AB0475	69
AB0482	666
AB0483	400
AB0484	323
AB0485	136
AB0505	90
AB0506	205
AB0507	7
AB0508	296
AB0528	1
AB0529	83
AB0531	1
AB0532	776
AB0533	14
AB0534	824
AB0535	41
AB0536	171
AB0537	8
AB0538	69
AB0539	73
AB0540	41
AB0541	82
AB0542	69
AB0543	2
AB0544	111
AB0559	319
AB0562	124
AB0585	608

AB0685	2023
AB0698	10
AB0700	302
AB0701	230
AB0703	12
AB0705	26
AB0706	43
AB0709	27
AB0711	3
AB0714	9
AB0715	8
AB0718	101
AB0719	60
AB0720	795
AB0726	34
AB0727	131
AB0729	2
AB0730	7
AB0731	180
AB0736	26
AB0741	6
AB0743	231
AB0750	231
AB0751	9
AB0763	38
AB0764	28
AB0765	231
AB0766	856
AB0790	44
AB0791	114
AB0792	25
AB0796	163
AB0797	89
AB0798	452
AB0799	296
AB0800	40
AB0801	80
AB0802	70
AB0803	425
AB0804	20
AB0808	17
AB0810	16
AB0811	1073
AB0812	211
AB0821	1133
AB0823	23
AB0824	889
AB0831	676
AB0832	47
AB0835	8
AB0836	137

AB0837	47
AB0838	76
AB0847	17
AB0857	167
AB0858	159
AB0859	115
AB0887	459
AB0888	19
AB0905	415
AB0912	284
AE0007	2650
AE0009	2425
AE0010	805
AE0011	410
AE0013	550
AE0017	359
AE0019	526
AE0021	495
AE0022	402
AE0023	450
AE0024	62
AE0026	72
AE0032	240
AE0033	80
AE0034	75
AE0035	138
AE0037	1120
AE0102	147
AE0186	550
AE0191	690
AE0200	60
AE0201	91
AE0203	427
AE0207	995
AE0212	1368
AE0213	2086
AE0216	380
AE0217	632
AE0218	371
AE0219	20
AE0221	85
AE0223	134
AE0224	2
AE0225	38
AE0226	42
AE0227	102
AE0228	87
AE0230	25
AE0231	247
AE0232	678
AE0233	88

AE0234	132
AE0235	130
AE0236	225
AE0237	361
AE0239	815
AE0243	473
AE0244	195
AE0245	258
AE0246	366
AE0247	153
AE0248	507
AE0249	388
AE0250	520
AE0251	416
AE0252	232
AE0253	252
AE0254	317
AE0258	114
AE0260	130
AE0261	10
AE0262	200
AE0264	3
AE0265	39
AE0266	55
AE0267	88
AE0272	600
AE0273	264
AE0274	1210
AE0275	562
AE0277	62
AE0281	74
AE0282	222
AE0285	16
AE0286	139
AE0289	112
AE0290	60
AE0291	218
AE0292	115
AE0293	118
AE0295	10
AE0296	205
AE0297	111
AE0298	220
AE0299	205
AE0300	202
AE0301	88
AE0303	58
AE0304	298
AE0305	147
AE0306	175
AE0307	62

AE0308	100
AE0309	267
AE0312	35
AE0313	52
AE0314	658
AE0316	115
AE0318	745
AE0319	605
AE0321	185
AE0322	475
AE0323	985
AE0327	769
AE0328	281
AE0329	340
AE0330	131
AE0331	250
AE0332	278
AE0333	176
AE0334	680
AE0335	13
AE0337	32
AE0339	9
AE0341	510
AE0344	1730
AE0354	1210
AE0355	160
AE0364	95
AE0365	90
AE0368	47
AE0369	25
AE0376	389
AE0379	50
AE0385	1431
AE0386	369
AE0388	6
AE0389	23
AE0390	155
AE0407	12
AE0408	43
AE0409	29
AE0413	358
AE0416	850
AE0417	442
AE0428	219
AE0429	89
AE0430	28
AE0431	173
AE0432	2
AE0433	140
AE0434	217
AE0435	434

AE0436	9
AE0437	4
AE0438	10
AE0439	3
AE0440	40
AE0453	495
AE0467	45
AE0481	105
AE0482	369
AE0483	18
AE0485	296
AE0486	351
AE0493	1177
AE0498	84
AE0499	198
AE0500	159
AE0501	369
AE0504	3
AE0506	179
AE0508	183
AE0509	346
AE0510	9775
AE0511	20
AE0517	82
AE0518	28
AE0519	187
AE0522	126
AE0523	297
AE0526	19
AE0531	1318
AE0532	702
AE0533	43
AE0542	15
AE0543	85
AE0544	95
AE0545	30
AE0546	214
AE0547	41
AE0548	45
AE0549	572
AE0550	4
AE0551	246
AE0552	6030
AE0559	557
AE0564	213
AE0569	525
AE0573	209
AE0574	13
AE0598	729
AE0599	5
AE0600	233

AE0601	34
AE0602	68
AE0603	30
AE0604	81
AE0605	15
AE0606	53
AE0607	888
AE0608	89
AE0609	341
AE0612	38
AE0613	6
AE0614	142
AE0615	490
AE0620	437
AE0628	245
AE0629	38
AE0630	124
AE0631	587
AE0632	13
AE0640	164
AE0642	433
AE0643	7
AE0644	14
AE0645	621
AE0652	718
AE0653	162
AE0656	389
AE0657	67
AE0658	22829
AE0659	1889
AE0660	777
Contenance cadastrale totale	**166 8 m²**

2) des parcelles situées à Bel Air (secteur 15 et 26 + autres parcelles en zone agricole) sur la commune de Combrée correspondant au secteur du chemin des Touches pour une surface totale de 65 030 m² (bâtie et non bâtie)

Les parcelles concernées par cette extension de périmètre sont précisées ci-dessous :

Commune de Combrée Secteur Chemin des Touches à Bel Air	
Parcelles [références cadastrales]	**Contenance cadastrale à acquérir**
AI43	16 833
AI57	13 837
AI104	8 067
AI105	12 895
AI227	13 398
Contenance cadastrale totale	**65 030 m²**

- une diminution de périmètre du site n°1 qui concerne la suppression des parcelles AI153 et AI154 du secteur 22 à Combrée (RD281 et chemin de la Fossaie).

Les parcelles concernées sur ce secteur sont désormais les suivantes :

Commune de Combrée Secteur 6 (RD 281 et Chemin de la Fossaie), 22 et 23 partiellement à proximité de l'ancien collège	
N° de Parcelles	**Surface**
AD 0129	14 193
AD 080	5 720
AD 011	38 582
AD 013	2 140
AD 015	1 487
Contenance cadastrale totale	**62 122 m²**

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'intervention du Conseil Départemental pour l'acquisition des parcelles incluses dans l'ilot du cœur de ville de Pouancé, dans le secteur du Chemin des Touches à Combrée (Bel Air), et dans le secteur de la RD 281 – Chemin de la Fossaie et à proximité de l'ancien collège à Combrée tel que récapitulées ci-dessus,

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 à la convention opérationnelle entre le Département de Maine-et-Loire, la Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée, les communes de Combrée, Pouancé et St Michel et Chanveaux et la SPL de l'ANJOU visant à modifier le périmètre opérationnel.

Cette modification du périmètre opérationnel comprend :

- deux extensions de périmètre qui concernent :
  1) Le cœur de ville de Pouancé, objet d'un projet de revitalisation de centre bourg pour une surface totale de 166 008 m² (bâtie et non bâtie) au titre d'une veille foncière.
     Les parcelles concernées par cette extension de périmètre sont précisées ci-dessus et annulent et remplacent les parcelles définies dans le périmètre de l'ilot du centre ville de Pouancé de l'avenant n°1.

  2) Des parcelles situées à Bel Air (secteur 15 et 26 + autres parcelles en zone agricole) sur la commune de Combrée correspondant au secteur du chemin des Touches pour une surface totale de 65 030 m² (bâtie et non bâtie).
     Les parcelles concernées par cette extension de périmètre sont précisées ci-dessus.

- une diminution de périmètre du site n°1 qui concerne la suppression des parcelles AI153 et AI154 du secteur 22 à Combrée (RD281 et chemin de la Fossaie).

❖ SERVICE INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS – CONVENTION

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 met fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à toutes communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de 10 000 habitants et plus. Toutefois, au sein de ces EPCI, ne sont pas concernées les communes qui ne disposent pas de documents d'urbanisme ou celles qui ont une carte communale mais dont les actes ne sont pas délivrés au nom de la commune.

Aussi, afin de pallier le désengagement de l'Etat, le PETR du Segréen par délibération de son comité syndical en date du 21 janvier 2015 a souhaité mettre en œuvre un service d'instruction commun des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

Une convention portant sur l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, est proposée à la signature des communes concernées.

La communauté de communes est également signataire de cette convention afin de pouvoir être destinataire des statistiques utiles au suivi de son PLUI. Ces données seront transmises 2 fois par an par le PETR

Le conseil de communauté, après délibération, à l'unanimité,
EMET un avis favorable à la convention
AUTORISE Madame HAMARD à signer la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

❖ AGENDA 21 – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame HAMARD rappelle la délibération du 24 avril 2012, dans laquelle le conseil de communauté décidait de s'engager dans une démarche d'agenda 21. Madame HAMARD présente l'état d'avancement de l'agenda 21 et rappelle que celui-ci sera approuvé avant la fin de l'année.
Elle propose de déposer une demande de subvention auprès de la DREAL à hauteur de 5.000 €

Le Conseil de Communauté après avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat
AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces relatives à cette affaire

❖ COMPTE RENDU COMMISSION

La commission aménagement et développement du territoire s'est réunie le 4 juin afin de poursuivre dans le cadre du PLUI, valant PLH, sa réflexion en matière d'habitat. Madame HAMARD explique qu'une bonne connaissance du marché, des politiques d'habitat potentiellement envisageables (par les bailleurs sociaux), permet de s'engager dans une politique de développement parfaitement adaptée au territoire. Les participants (notaires, agences immobilières, bailleurs sociaux, conseil départemental, et élus) ont pu échanger et ainsi préciser le contenu du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

❖ SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL – AVIS

Madame HAMARD rappelle au conseil de communauté la procédure obligatoire de révision du schéma de coopération intercommunale dans l'année qui suit le renouvellement des élections municipales. A cet effet, la commission départementale de la coopération intercommunale sous la présidence du Préfet s'est réunie en mai dernier et a travaillé sur un pré-schéma. La commission départementale souhaite obtenir un avis des conseils municipaux et intercommunaux sur ce pré-schéma

Elle rappelle que ce schéma doit prendre en compte un certain nombre d'orientations notamment :
- La rationalisation de la carte intercommunale et le rattachement obligatoire des communes à un EPCI
- La diminution du nombre de syndicats

Madame HAMARD présente le projet de schéma et les orientations envisagées pour le territoire. Ainsi, Pour ce qui concerne le territoire de la communauté de communes de POUANCE COMBREE, le Préfet semble considérer qu'un regroupement calqué sur le périmètre du pays serait idéal. Toutefois, compte-tenu des avis divergents sur ce périmètre au sein du Pays, sa proposition consiste en la création de deux communautés de 35.000 habitants environ chacune.

Le conseil de communauté après avoir pris connaissance de ce document et après discussion
REGRETTE la communication faite dans la presse locale sur ce projet de schéma alors même que les conseils n'avaient pas encore eu l'opportunité de se prononcer
EMET un avis défavorable au pré-schéma pour les raisons suivantes :
- Aucune étude d'impact financière et fiscale n'a été diligentée par Monsieur le Préfet pour mesurer l'impact de ces regroupements sur les EPCI, leurs communes et leurs citoyens

- Aucune étude n'a été menée sur la disparité des fonctionnements, le degré de solidarité entre les EPCI amenés à se regrouper

DEMANDE A ETUDIER un regroupement à l'échelle du PTER du segréen pour les raisons suivantes :

- une communauté de communes à 70.000 permettrait d'avoir une taille cohérente au regard des projets constatés sur le reste du Département.
- au vu des réorganisations à venir et de la répartition des compétences entre les différentes collectivités, ce périmètre permettra une meilleure identification de notre territoire à l'échelle régionale.
- La répartition des compétences sera plus facile à envisager puisque pourraient être gérées à cette échelle les compétences dites structurantes, telles que l'aménagement du territoire (SCOT), le développement économique, le numérique, les déchets, l'eau et les milieux aquatiques, le tourisme.. D'autres compétences pourront également se développer telles que les transports. Les compétences dites de proximité comme celles liées à l'enfance, à la jeunesse … pourraient rester à l'échelle plus locale
- Cette échelle plus large permettrait par la même occasion de procéder à la suppression d'un certain nombre de syndicats. Ainsi, l'EPCI reprendrait les compétences exercées actuellement par ces syndicats comme par exemple les déchets, l'eau…
- Une meilleure lisibilité du rôle de chacune des strates sera facilitée de par la démultiplication des structures
- Un certain nombre de services sont déjà identifiés sur ce périmètre : l'école de musique, Pays Anjou Initiative, le CLIC, SCOT, Tourisme…

SOUHAITE que le Préfet ne précipite pas le schéma et attende la Loi Notre qui prévoit un report de délai
Ce report de délai permettrait d'avoir une étude précise sur les impacts de ces regroupements tant pour l'établissement, les communes que les citoyens et ce pour une bonne gestion des finances publiques

ENVIRONNEMENT

❖ EXONERATION TEOM

Vu l'arrêté 1521.III 1 du Code Général des Impôts, autorisant les Conseils Municipaux ou les Conseils de Communauté à exonérer les locaux à usage industriel et commercial de la taxe, sur liste nominative et annuelle et l'article L333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant l'exonération de certains établissement scolaires assujettis à la redevance spéciale.

Le Conseil de Communauté après avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'exonérer les professionnels (artisans, commerçants…) et établissements qui justifient d'une prestation privée pour la collecte des déchets ou du paiement d'une redevance (spéciale, déchetteries) et énumère ci-dessous les entreprises concernées :

1. **SCA TERRENA :**
   - « la Roche de Bellevue » (A 638-641) - 49520 Bouillé Ménard
   - La gare – 49420 Pouancé (F 38)
   - La chevrais 49520 Combrée (AP 406)
2. **SARL LA PORTE ANGEVINE** Gratien/Passelande - 1 rue Roger Pironneau - 49420 POUANCE
3. **SARL MAVIDEL** - 2 bis rue de Bretagne - 49520 COMBREE (magasin 8 à 8) Chez DUPONT HENRI
4. **SAS AIRDIS - SUPER U - SCI FERTRA** – 5 r de la grand prée - 49420 POUANCE
5. **SAS TULIPE** Marché aux affaires - SCI La Grande prée – 7 r de la Grand Prée – 49420
6. **SARL Construction du Haut Anjou** - 1 rue Grand Prée - 49420 POUANCE
7. **Sarl Michel DUTERTRE** – SCI Le mord dion - ZA de la Prévalaye - 49420 POUANCE
8. **SAS I.N.P.A.** - Les Grées - 49420 CHAZE HENRY
9. **SARL AUBRY CONSTRUCTION BOIS** - Route de Bourg L'Evêque - 49520 GRUGE L'HOPITAL
10. **SAS Meubles PASCAL** – Route de Laval- 49420 POUANCE / SCI PAROCA 24 av du général de gaulle 49420 POUANCE

11. **Entreprise GUILLET JACQUES** - Le Chêne Creux - 49520 LE TREMBLAY
12. **SARL J LETORT – SCI EDELVESS** –Rue Gaubert Micoleau – 49420 POUANCE
13. **PAGIS CLAUDE - LA BOISEAUDIERE** - 49520 LE TREMBLAY

DECIDE d'exonérer les établissements d'enseignements assujettis à la redevance spéciale.

1. Collège sacré cœur 7 avenue de la gare 49420 Pouancé
2. Maison Familiale Hippique 49420 Pouancé
3. Ecole St François 20 r de la planche 49520 Combrée
4. Ecole privée St Joseph 12-14 boulevard de la Prévalaye 49420 Pouancé

FINANCES

❖ **FPIC**

Monsieur GALISSON rappelle au conseil municipal le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FNPIC) institué en 2012 et créé afin de réduire les disparités de ressources entre collectivités
Ce fonds est mis en place pour approfondir l'effort en faveur de la péréquation communale mais aussi pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la TP
Monsieur GALISSON rappelle qu'il s'agit de prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il ajoute que la mise en place de ce fonds est progressive
Monsieur GALISSON rappelle que la contribution ou l'attribution d'un ensemble intercommunal est répartie selon des modalités définies par la loi et modifiables par une répartition à la majorité des 2/3, ou par une répartition libre.

Quatre cas de figure sont possibles
- Ensemble intercommunal uniquement contributeur
- Ensemble intercommunal uniquement bénéficiaire
- Ensemble intercommunal à la fois contributeur et bénéficiaire
- Ensemble intercommunal ni contributeur, ni bénéficiaire

Monsieur GALISSON précise également que la répartition entre l'EPCI et ses communes membres s'effectue en 2 temps, tout d'abord entre l'EPCI et ses communes membres, puis entre les communes membres

Trois modes de répartition sont possibles :
- La répartition de droit commun
- La répartition dérogatoire à la majorité des 2/3
- La répartition libre

Monsieur GALISSON informe que la répartition proposée à l'échelle de la communauté est une répartition libre, chaque conseil ainsi que le conseil de communauté devant se positionner avant le 30 juin 2015. Ainsi, il est proposé que la part « reversement » de la communauté de communes soit réduite de 36.036 € et répartie de façon égale entre les 14 communes :

Nom communes	Montant prélevé de droit commun 2015	Montant prélevé définitif		Montant reversé de droit commun 2015	Montant supplémentaire versé aux communes au titre de la répartition libre		Solde de droit commun	Solde définitif (avec répartition libre)
ARMAILLE	24	24		6 043,00	2 574,00		6 019,00	**8 593,00**
BOUILLE-MENARD	50	50		17 433,00	2 574,00		17 383,00	**19 957,00**
BOURG L'EVEQUE	15	15		5 602,00	2 574,00		5 587,00	**8 161,00**
CARBAY	17	17		5 779,00	2 574,00		5 762,00	**8 336,00**
LA CHAPELLE	13	13		2 658,00	2 574,00		2 645,00	**5 219,00**

HULLIN								
CHAZE-HENRY	82	82		14 173,00	2 574,00		14 091,00	**16 665,00**
COMBREE	242	242		52 782,00	2 574,00		52 540,00	**55 114,00**
GRUGE L'HOPITAL	24	24		6 176,00	2 574,00		6 152,00	**8 726,00**
NOELLET	34	34		10 115,00	2 574,00		10 081,00	**12 655,00**
POUANCE	369	369		42 754,00	2 574,00		42 385,00	**44 959,00**
PREVIERE	19	19		5 316,00	2 574,00		5 297,00	**7 871,00**
ST MICHEL ET CHANVEAUX	35	35		7 306,00	2 574,00		7 271,00	**9 845,00**
TREMBLAY	36	36		5 760,00	2 574,00		5 724,00	**8 298,00**
VERGONNES	24	24		6 804,00	2 574,00		6 780,00	**9 354,00**
TOTAL	**984**	**984**		**188 701,00**	**36 036,00**		**187 717,00**	**223 753,00**
	Montant prélevé de droit commun	**Montant prélevé définitif**		**Montant reversé de droit commun 2015**	**Montant à retirer au titre répartition libre**		**Solde de droit commun**	**Solde définitif (avec répartition libre)**
COMMUNAUTE DE COMMUNES	324	324		62 230,00	- 36 036,00		61 906,00	25 870,00

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité,
EMET un avis favorable à une répartition libre du FPIC pour l'année 2015
APPROUVE la répartition ci-dessus
APPROUVE le montant prélevé s'élevant pour la communauté de communes à la somme de 324 €
APPROUVE le montant reversé s'élevant pour la communauté de communes à la somme de 26 194 €
PRECISE que ce choix pourra être revu en 2016
CHARGE Madame HAMARD de communiquer cette répartition à Monsieur le Préfet

- ❖ **DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS**

Monsieur GALISSON informe le conseil de communauté que 3 demandes de subvention ont été déposées par des associations pour leur permettre de mettre en place leurs projets.

Le Comité des commerçants et artisans de Pouancé souhaite relancer en octobre prochain, une foire commerciale. Le montant de la demande de subvention est de 3800 €.
L'association du souvenir du Mal Leclerc, sollicite une subvention de 1200 € pour la cérémonie d'hommage et l'inauguration du char monument.
Enfin, l'association les Pit'chouns sollicite une aide complémentaire au titre de 2015 de 2000 € afin de permettre le recrutement d'un salarié en CAE, pour aider le personnel en poste, notamment sur le temps du midi.
Compte tenu des compétences de la communauté de communes et des actions citées, les commissions ont émis un avis favorable

Le Conseil de Communauté après avoir délibéré, à l'unanimité
EMET un avis favorable au versement d'une subvention de 3800 € au Comité des commerçants et artisans de Pouancé
EMET un avis favorable au versement d'une subvention de 1200 € à l'association grugéenne du souvenir du Mal Leclerc
EMET un avis favorable au versement d'une subvention complémentaire de 2000 € à l'association Les Pitchouns
AUTORISE Madame la Présidente à procéder au versement de cette subvention et à signer l'avenant à la convention avec l'association Les Pit'chouns

❖ DECISION MODIFICATIVE

Monsieur GALISSON propose au conseil de communauté de procéder à la décision modificative ci-dessous. Cette décision permet l'inscription de crédits pour mener les diagnostics habitat, l'étude sur l'évolution du territoire et permet de prévoir les subventions attendues, ajuster des dotations et les recettes fiscales

Dépenses de fonctionnement		**Recettes de fonctionnement**	
C/ 617 : Etudes et Recherches	220 000 €	C/ 7473 : Participation Département	106 000 €
C/6574 : Subvention Pitchouns	+ 2 000 €	C/74124 : Dotation d'intercommunalité	11 014 €
C/6574 : Subvention Comité Commerçants et artisans de Pouancé	+ 3 800 €	C/74126 : Dotation de compensation des groupements	21 108 €
C/6574 : Subvention association du souvenir du Mal Leclerc	+ 1 200 €	C/7318 : Autres impôts locaux	74 610 €
Dépenses imprévues	- 14 268 €		
TOTAL	**212 732 €**	**TOTAL**	**2122 €**

Le conseil de communauté, après avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la décision modificative ci-dessus

❖ COMPTE RENDU COMMISSION

Monsieur GALISSON rappelle qu'en 2014, la commission Finances avait émis le souhait de travailler sur un pacte financier. A cet effet la démarche ci-dessous avait été validée:

- Elaboration d'un diagnostic
- Formalisation des enjeux
- Définition de l'architecture du pacte financier et fiscal
  - Levier fiscal (taux, bases)
  - Levier transfert de charges (charges transférées – optimisation dgf)
  - Levier péréquation (DSR, DTMO, DCRTP, FNGIR, FPIC, Fds de concours..)
  - Levier organisationnel (schéma mutualisation)
- Formalisation et adoption du pacte
- Suivi

Monsieur GALISSON informe que les données principales de ce diagnostic ont été présentées, sans aller dans le détail de chacune des communes.
Parmi les données présentées, peuvent être évoquées la **DGF**. La perte sera à terme de l'ordre de 555.000 € / an sur le territoire, par rapport à l'année 2013, étant précisé que ce montant ne tient pas compte de la perte de la communauté de communes qui devrait s'élever en 2018 à 230 000 €
Un point sur la **dette** a également été présenté. 8 communes ont une **capacité de désendettement** inférieure à 8 ans (tout va bien), 1 commune à une capacité de désendettement entre 8 et 11 ans (à surveiller), 1 autre se situe entre 11 et 15 ans (situation dangereuse) et 3 autres se trouvent dans une situation difficile. A l'échelle du territoire, la capacité de désendettement est de 5.41 ans.

La **CAF** a été calculée pour chacune des 14 communes.
Une commune a une CAF de l'ordre de 25 % des recettes de fonctionnement. 2 communes dégagent une CAF de 15 à 20 % des recettes de fonctionnement. 4 communes se situent entre 10 et 15 % et 3 communes entre 5 et 10 %. Les autres communes ont une CAF ne dépassant pas 5 % de leurs recettes de fonctionnement
Monsieur GALISSON indique ensuite, que le lien a ensuite été fait avec les **investissements**. Globalement et compte tenu des éléments fournis, il ressort que 5 communes ont une CAF compatible avec leurs projets d'investissement.
Concernant la **fiscalité**, les simulations réalisées en en 2012 et réactualisées ont été présentées et la possibilité pour certaines communes d'activer leurs taux au vu d'un taux moyen calculé à l'échelle des 14 communes.

La politique de fonds de concours menée depuis plusieurs années a ensuite été évoquée et les versements effectués en direction des communes ces 4 dernières années ont été rappelés : 100 038 €

De même et en complément, afin de pouvoir apporter une aide au fonctionnement des communes, ont été rappelées les décisions prises en 2013 et 2014 en matière de **FNPIC.** Pour ces deux années, la participation de la communauté de communes a été divisée entre chaque commune à part égale ce qui représentait en 2013 une somme de 2020.86 € supplémentaire et en 2014, une somme de 3253 €.
Enfin un point a été fait sur **l'attribution de compensation** et des transferts de charges opérés depuis le passage à la TPU / CFU.

La suite de la démarche consiste à travailler précisément sur chacun des leviers identifiés. Toutefois, compte-tenu des évolutions à venir en matière d'organisation territoriale, il est proposé d'attendre les résultats de l'étude à venir, sur l'évolution de la communauté de communes et de ses communes membres.

VIE LOCALE ET SOCIALE

❖ CABARET – TARIFS

Madame COCONNIER informe le conseil de communauté qu'une Soirée « Cabaret en famille » aura lieu le 9 octobre 2015 de 18h30 à 20h30 pour faire suite à l'animation « Faites vos jeux en famille », organisée par le PIJ, le RAM et en partenariat avec les associations locales
Sont envisagés 2 temps de spectacle (19h-19h30 et 20h-20h30)
La commission propose de prévoir une entrée payante

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité
EMET un avis favorable à l'organisation de cette soirée « cabaret en famille » DECIDE d'appliquer le tarif 1 de 3 € pour les adultes
DECIDE d'appliquer un tarif 2 de 1 € pour les enfants de 3 à 12 ans (gratuit pour les moins de 3 ans)

❖ ACTION NOUVELLE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Madame COCONNIER informe le conseil de communauté que l'association Les Pitchouns, au vu des chiffres de fréquentation, souhaite étendre le service de la halte-garderie
Ce projet d'extension du service serait effectif à partir à partir de janvier 2016 avec l'ouverture de la halte une journée supplémentaire (probablement le lundi) soit 4 j/semaine. Cette extension implique l'emploi d'un troisième professionnel et l'augmentation des temps de travail des salariés.
Afin que cette extension puisse bénéficier d'aide dans le cadre du CEJ, il y a lieu de déposer un dossier « action nouvelle » auprès de la CAF. Madame COCONNIER communique le coût supplémentaire généré par cette extension.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité
EMET un avis favorable à l'extension du service de halte –garderie
AUTORISE Madame HAMARD à déposer une action nouvelle auprès de la CAF
AUTORISE Madame HAMARD à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

❖ COMPTE RENDU COMMISSION

Chantiers argent de poche et mobilité des jeunes
Madame COCONNIER informe indique que la mobilité des jeunes sur notre territoire est un véritable problème lié notamment au financement du Brevet de Sécurité Routière ou du permis de conduire.
Quelques chiffres : sur le territoire, la Mission Locale accompagne 100 nouveaux jeunes par an dont 50% n'ont pas le BSR (obligatoire pour conduire un deux roues) ou le permis de conduire.
Aucun financement n'est mobilisable pour permettre aux mineurs de passer le BSR (environ 200€), et sur les 1500€ du coût du permis, la mission locale peut mobiliser aux maximum 500€ (300€ / CD49 et 200€ dans le cadre du CIVIS.

Cette difficulté de mobilité des jeunes est mise en parallèle, avec le projet de certaines communes de proposer des chantiers argent de poche. La commission s'est donc interrogée sur le fait de proposer ces chantiers pour les jeunes engagés dans des démarches d'insertion auprès de la Mission locale et de favoriser ainsi leur recherche d'emploi et leur insertion.
La commission souhaite poursuivre la réflexion sur l'aspect administratif, de même que des contacts seront pris avec les auto-écoles.

Forum des métiers
Un « forum des métiers » est en cours d'organisation par le PIJ, les collèges et le CIO.
Ce forum, à destination des élèves de 4ème et de 3ème aura lieu le mardi 24 novembre de 9h30 à 16h30 avec l'accueil de 2 groupes d'une centaine d'élèves (10h-12h et 14h-16h), avec un buffet pour les professionnels participants de 12h à 14h. Son objectif est de leur permettre de rencontrer et échanger avec des professionnels sur leur métier et leur parcours.
Pour trouver les professionnels, le comité de pilotage a commencé par mobiliser les parents d'élèves, puis les élus).
Actuellement, les professionnels inscrits, classés en 15 pôles se répartissent de la façon suivante :

- santé, social (11) ; infirmier (2), aide-soignant (2), AMP, Kiné, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, CESF, ambulancier, conseiller insertion
- administration, gestion, droit (3) ; comptable, agent administratif, DRH
- agriculture, environnement (2) ; éleveur de chevaux, éleveur de chiens
- artisanat, commerce (2) ; assistant commercial, tailleur de pierre
- industrie (3) ; responsable logistique, ingénieur électronique, électricien ?
- tourisme, hôtellerie (3) ; agent d'accueil OT, conseiller en séjour, restaurateur ?
- arts et culture (2) : prof de musique, bibliothécaire, enseignement, formation (2) ; enseignant lycée professionnel, enseignant spécialisé
- transports logistique (1) : responsable supply chain
- animation, sports (1) ; animateur
- BTP (1) ; maître d'œuvre
- banque, finance et assurance (1) ; assureur
- information, communication ; journaliste (1)
- mécanique automobile et motocycle ; 0
- sécurité, défense : en attente CIRFA
- Information, orientation : CIO + PIJ

Mini-bus
Madame COCONNIER informe le conseil que la commission poursuit sa réflexion sur l'acquisition d'un mini bus et son utilisation. Celui-ci pourra être prêté aux associations intercommunales financées par la Communauté de Communes ayant une compétence communautaire.
De nombreuses autres questions sur l'utilisation du bus et la gestion de ce prêt en interne se posent. Un projet de règlement sera prochainement proposé

PPP Express
La deuxième édition aura lieu le samedi 3 octobre de 9h30 à 12h30 à Pouancé au départ du siège de la Communauté de Communes. Madame COCONNIER explique que le PPP express est un rallye de découverte de structures d'accompagnement des familles (= portes ouvertes) soit RAM, ALSH intercommunal, PIJ, Envol, bibliothèque, mairie, CAF, MSA, PMI, Pitchouns, Cantojeunes et OT. Les objectifs sont de faire connaitre les structures aux familles, aux élus et de renforcer la dynamique partenariale.

Une kermesse intergénérationnelle (partenariat RAM et Foyer logement de Pouancé) aura lieu le vendredi 3 juillet matin au foyer logement de Pouancé dans la continuité des heures du conte intergénérationnelles

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

❖ CONSTRUCTION ATELIER RELAIS ZA OMBREE : LANCEMENT CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur ROUX rappelle au conseil de communauté que la communauté de communes dans le cadre de sa compétence développement économique outre l'aménagement des zones d'activités construit également des ateliers relais. Il rappelle à ce titre les programmes d'investissements qui se sont déroulés depuis le transfert de la compétence en 2001.

Monsieur ROUX indique que ces ateliers permettent à des entreprises nouvelles de venir s'implanter sur le territoire, à des créateurs d'entreprises de pouvoir démarrer leur activité, et à des entreprises locales de pouvoir se développer.

Compte-tenu des contacts en cours, la commission économie envisagerait de partir sur la construction d'un nouveau bâtiment, lequel serait situé sur la zone de l'Ombrée à Combrée.

Monsieur ROUX propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, afin de pouvoir travailler dès à présent sur cet investissement. Il rappelle qu'un programme avait été ouvert sur le budget industriel.

Le conseil de communauté, après avoir délibéré, à l'unanimité
EMET un avis favorable à la construction d'un nouveau bâtiment destiné à l'accueil d'entreprises
AUTORISE le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée



❖ BAIL ENTREPRISE ROUZIN

Monsieur ESNAULT rappelle au conseil de communauté l'occupation par l'entreprise ROUZIN de l'atelier relais situé sur la zone de la Prévalaye à Pouancé. Il indique que la convention d'occupation précaire arrive à échéance en septembre prochain, il y a donc lieu de poursuivre l'occupation par un bail commercial.

Monsieur ESNAULT rappelle la surface du bâtiment louée à l'entreprise ROUZIN et s'élevant à 418.42 m², l'autre partie étant occupée par la communauté de communes.

Compte-tenu de l'ancienneté du bâtiment et des prix fixés par délibération Monsieur ESNAULT communique le montant du loyer lequel s'élèverait à la somme de 828.47 € H.T

Le conseil de communauté, après avoir délibéré, à l'unanimité

EMET un avis favorable à la location du bâtiment situé ZA de la Prévalaye pour une surface de 418.42 m²
EMET un avis favorable à la signature d'un bail commercial avec l'entreprise ROUZIN à compter du 1[ER] octobre 2015, pour une durée de 9 ans (bail 3-6-9) et AUTORISE Madame HAMARD à le signer
FIXE le loyer à la somme de 1.98 € H.T/m²/mois soit 828.47 € H.T
CHARGE Maître ARNAUDJOUAN de rédiger l'acte

❖ COMPTE RENDU COMMISSION

Monsieur ESNAULT informe le conseil que dans le cadre de la démarche engagée en début d'année, pour le développement d'une offre de service aux entreprises, le groupe de travail composé des chambres consulaires, d'entreprises et de membres de la commission développement économique s'est réuni le 9 juin dernier. Cette rencontre a permis de prendre connaissance du diagnostic réalisé et des besoins des entreprises. Une très bonne participation des entreprises et un intérêt pour cette démarche sont à souligner
Il informe que plusieurs axes de travail ont été définis notamment, la mise en place de formations mutualisées, le développement du co-voiturage, la réalisation d'outils de communication (enfance, jeunesse, logements, loisirs…), la poursuite des réunions thématiques sous le format « petit déjeuner », des actions en matière d'économie circulaire, des aménagements sur les zones (parkings, signalétique...)
Les premières actions seront mises en œuvre avant la fin de l'année.

PERSONNEL

❖ CREATION SUPPRESSION POSTES

Madame HAMARD informe le conseil que certains agents ont subi avec succès les épreuves de concours ou peuvent prétendre à des avancements de grade. Compte-tenu des postes occupés par ces agents, elle propose après avis favorable de la commission du personnel et du comité technique de procéder aux créations de postes correspondantes,
Les postes occupés actuellement seront ultérieurement supprimés, après avis du comité technique

Le conseil de communauté
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le Décret n° 2006-1693 et 1694 du 22 décembre 2006

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer à compter du 1er septembre 2015 un poste d'agent de maîtrise à temps plein
DECIDE de créer à compter du 1er octobre 2015 un poste d'attaché territorial à temps plein
DECIDE de créer à compter du 1ère novembre 2015 un poste d'adjoint technique de 1ère classe à raison de 20/35 ème
DECIDE de supprimer le poste de Rédacteur créé pour besoins temporaire
PRECISE que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, attachés et adjoints techniques
DECIDE de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité
FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous

	Postes permanents	Durée hebdo	Nombre	date création
INGENIEUR	Ingénieur	temps complet	1	24/11/2009
ATTACHE TERRITORIAL	Attaché territorial (création)	Temps complet	1	23/06/2015
REDACTEUR	Rédacteur principal de 2nde classe	Temps complet	1	20/01/2015
	Rédacteur (suppression)	temps complet	1	24/01/2012
TECHNICIEN	Technicien	Temps complet	1	28/10/2014
	Technicien	Temps complet	1	06/05/2014
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	temps complet	1	23/03/2010
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	temps complet	1	27/03/2012
	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	Temps complet	1	28/09/2010
	Adjoint administratif de 2nde classe (Pierre)	Temps complet	1	28/10/2014
ADJOINT ANIMATION	Adjoint d'animation 2nde classe	24.12/35ème	1	
AGENT DE MAITRISE	Agent de maîtrise (création)	Temps complet	1	23/06/2015

	Agent de maîtrise	Temps complet	1	28/05/2013
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2nde classe	17/35ème	1	17/09/2013
	Adjoint technique territorial de 1ère classe	Temps complet	1	05/03/2013
	Adjoint technique territorial de 2ème classe	temps complet	1	27/11/2007
	Adjoint technique territorial de 2ème classe	20/35ème	**1**	15/12/2009
	Adjoint technique territorial de 1ère classe (création)	20/35ème	1	23/06/2015
	Adjoint technique territorial de 2ème classe	temps complet	1	14/10/2008
EDUCATEUR	Educateur de Jeunes Enfants	temps complet	1	25/10/2005

	Postes saisonniers	**Durée hebdo**	**Nombre**	**date création**
ANIMATION	Adjoint animation 2nde classe	20.40/35ème	1	28/06/2011
	Adjoint animation 2nde classe	20.40/35ème	1	17/09/13

	Poste 36 mois	**Durée hebdo**	**Nombre**	**date création**
	Attaché territorial	17.5/35ème	1	20/01/2015

TOURISME ET CULTURE

❖ COMPTE RENDU COMMISSION SENTIERS

Offre de sentiers

Monsieur GISLIER informe le conseil que la commission sentier s'est réunie le 18 juin dernier afin de prendre connaissance du travail réalisé par Juliet VANAQUAIRE dans le cadre de son stage. Juliet VANAQUAIRE étudie depuis plusieurs mois la possibilité de créer des itinéraires en direction des cavaliers et des cyclistes avec l'idée de développer des itinéraires thématiques en lien avec les territoires voisins

Plusieurs itinéraires thématiques ont été proposés à la commission lesquels permettent de découvrir le petit patrimoine local et le patrimoine naturel. Ces itinéraires ont fait l'objet d'une étude précise en réunion et seront affinés.

Fête de la nature

Il est envisagé de renouveler l'action sur le territoire en 2017, en partenariat avec le SBOS pour le public scolaire avec par exemple des ateliers répartis sur un circuit de 3 kilomètres maximum.

Voie verte

Les 3 communautés de communes (Segré, Châteaubriant, Pouancé) se sont réunies le 2 juin dernier pour faire un point d'étape. Elles ont décidé de continuer à travailler ensemble en cherchant la cohérence par rapport à l'entretien, les publics visés (pédestres, cyclistes voire équestres).

Les prochaines étapes consistent en le repérage des raccordements possibles avec les itinéraires existants des territoires et territoires limitrophes et l'évaluation des coûts

❖ COMPTE RENDU COMMISSION COMMUNICATION

ComCom Infos N°17

Monsieur GISLIER informe que le prochain ComCom Infos sera distribué la semaine 27

Outils de communication

La réservation des gobelets réutilisables est toujours en augmentation et des pertes ou non retours sont enregistrés. De nouveaux gobelets ont été commandés.

La Communauté de Communes va participer à plusieurs manifestations. Afin de présenter d'une façon générale les compétences, il est proposé de créer des panneaux en utilisant le « mode d'emploi », de même que seraient créées des banderoles.

Journées européennes du Patrimoine
Monsieur GISLIER informe le conseil que la Communauté de Communes participera cette année aux journées européennes du patrimoine (les 19 et 20 septembre), le thème est le patrimoine du 21ème siècle. Les locaux seront donc ouverts au public le samedi 19 septembre de 10h à 17h, l'Architecte sera présent.

Foire Commerciale de Pouancé
Le comité des commerçants de Pouancé a décidé d'organiser une foire commerciale qui aura lieu le dimanche 11 octobre. La communauté de communes sera présente.

Foire de Bouillé-Ménard
La Communauté de Communes participe régulièrement à La Foire de Bouillé-Ménard, elle aura lieu cette année les 7 et 8 novembre.

DIVERS

❖ **DECISIONS PRISES SOUS DELEGATION**

Madame HAMARD communique les décisions prises sous délégation

2015-031 : renonciation DPU DIA 04924815N0017 – parcelles AB 135 ET 551– POUANCE
2015-032 : renonciation DPU DIA 04910315N0008 – parcelle AN 482– COMBREE
2015-033 : renonciation DPU DIA 04910315N0009 – parcelles AI 93 -210 - 202– COMBREE
2015-034 : Stagiaire – service communication du 8 au 19 juin 2015
2015-035 : renonciation DPU DIA 04924815N0018 – parcelle AB 848– POUANCE
2015-036 : renonciation DPU DIA 04910315N0010 – parcelles AN 93 – COMBREE
2015-037 : renonciation DPU DIA 04910315N0011 – parcelles AI 169– COMBREE
2015-038 : renonciation DPU DIA 04903615N0004 – parcelles AB 45– BOUILLE MENARD
2015-039 : marché coordination SSI ateliers Combrée - 5400 € H.T – AB INGENIERIE
2015-040 : marchés entretien voirie ZA :
L'AVIREENNE d'Aviré : 1582.50 € H.T – réfection voirie
SIMAOUEST d'Argentré : 2 290.00 € H.T - marquage
2015-041 : renonciation DPU DIA 04910315N0012 – parcelles An 123– COMBREE

Art	tiers	Objet		montant ttc
60612	SA EDF	Electricité Stat.d'épuration avr-2015		32,31
60612	SA EDF	Electricité sur Combrée avr-2015		346,96
60612	SA EDF	Electricité Aire GV avr-2015		293,88
61522	SARL ROUILLERE PASCAL	Pose serrure Aire GV FA01062 du 30/04/15		142,68
60632	Association EMERAUDE ID	Fourniture de composteurs individuels		15 235,91
6262	SA ORANGE	Téléphone Déchèt.Pouancé 04-2015		51,77
6262	SA ORANGE	Téléphone Déchèterie Combrée 04-2015		62,80
6185	Association AMORCE	Colloque Transit.Energétiq.du 31/03/15		420,00
61521	SARL GUILLET JACQUES	Lot 2 - Entretien des sentiers de randonnées -mai-2015		1 458,60
6068	SAS AGRI 4	Roue increvable pr brouette		107,81
6068	SA SUPER U AIRDIS SA	Clés déchèterie 04/2015		5,00
6064	SAS ALTER BURO DISTRIBUTION	Fournitures administr. avr-2015		325,14
60632	SAS ALTER BURO DISTRIBUTION	Présentoir mural,desserte,tampons,horloges		549,79
60631	SA SUPER U AIRDIS SA	savon		1,35
60623	SA SUPER U AIRDIS SA	Denrées aliment.ALSH avr-2015		41,16
60623	SARL MAVIDEL	Denrées aliment.ALSH avr-2015		35,16
60622	SA SUPER U AIRDIS SA	Carburant 04/2015		194,36
6262	SA ORANGE Service Internet	Internet 05-2015 D.P.		48,00
6262	SA ORANGE Service Internet	Internet 05-2015 D.C.		48,00
6261	Société LA POSTE	Affranchissements avr-2015		340,65
6257	SA SUPER U AIRDIS SA	Réception Fête de la Nature avr-2015		17,71
6257	SA SUPER U AIRDIS SA	Réception CDST du 4/04/15		23,10
6257	SARL LHOMMELAIS BOULANGERIE	Récept.réunion du 5/05		56,00

6257	SA SUPER U AIRDIS SA	récept.Conseil du 28/04/15		27,00
6257	SA SUPER U AIRDIS SA	Réserve boisson réceptions réunions		46,20
232	SARL URBA OUEST CONSEIL	Modification du PLU de Pouancé - ACPTE 1 mars-2015		248,40
2041412	COMMUNE DE NOELLET	Fonds de Concours Réhabilitation bâtiment stade de foot		4 800,00
2188	SARL DAPO	Signalétique intérieure du Siège CCRPC		3 189,73
232	SAS MEDIALEX	Avis EP 2ème avis modif PLU Pouancé		973,92
20421	POULAIN - Laurent	Versement Aide OPAH		1 000,00
20421	BARBELIVIEN - Charlie	Versement Aide OPAH		1 000,00
20421	DUPRE - Claude-Marie	Versement Aide OPAH		858,00
20421	LAGRUE - Christian	Versement Aide OPAH		1 000,00
6262	SA ORANGE	Forfait photovoltaïque AVR-2015		26,00

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil aura lieu le 21 juillet 2015 à 19h
La séance est levée à 23H30

A Pouancé, le 29 juin 2015

La Présidente
MJ HAMARD

Le secrétaire de Séance
M.DUPRE